

## B. Accréditation des organismes certificateurs

Dès la publication des normes ISO 9000, et plus encore avec la multiplication des organismes certificateurs, s'est posée la question de leur compétence et de leur impartialité. De ces qualités découlent la valeur du certificat émis et donc, pour l'entreprise certifiée, la possibilité de le faire valoir sur ses marchés nationaux aussi bien qu'internationaux.

**Définition de l'accréditation** – L'accréditation est définie comme une « procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou un individu est compétent pour effectuer des tâches spécifiques (essai, certification, audit qualité) » d'après la norme NF EN 45000.

**L'accréditation des organismes certificateurs de produits** – Dans le domaine des certifications de produits, en France, il existe une réglementation des organismes certificateurs. Ainsi, par exemple, en matière agroalimentaire, les organismes délivrant des « labels rouges » ou des « certifications de conformité » ou encore le label « agriculture biologique » doivent être agréés par la CNLCA (Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires), dépendant du ministère de l'Agriculture. De même, les certifications de produits selon les normes NF ne peuvent être délivrées que par l'AFNOR ou par des organismes dûment mandatés par elle.

→ **Exigences des normes européennes envers les organismes certificateurs** – En matière de délivrance des certificats ISO 9000, il n'a pas été créé d'obligation d'accréditation pour les organismes certificateurs. Cependant, en Europe, ont été mises au point des normes définissant les exigences auxquelles devraient satisfaire les organismes certificateurs pour garantir leur impartialité et leur compétence. Il s'agit des normes de la série EN 45000 :

- EN 45011 pour les organismes certificateurs de produits ;
- EN 45012 pour les organismes certificateurs d'entreprises (cas des certifications ISO 9000) ;
- EN 45013 pour les organismes certificateurs de personnels (cas notamment des auditeurs qualité tierce partie).

Sans entrer dans le détail de ces normes, on mentionnera leur insistance sur l'exigence d'impartialité, qui se traduit notamment, en pratique, par la nécessité de s'abstenir de toute activité autre que la certification – telle que le conseil – et la compétence des personnels intervenant, en particulier les auditeurs.

**Principaux organismes accréditeurs** – Actuellement, les principaux organismes accréditeurs en Europe et aux États-Unis sont :

- le COFRAC (Comité français d'accréditation), en France, a été créé en 1994. Il se compose de plusieurs sections : essais, inspection, certification de produits industriels, certification de produits agricoles et alimentaires, étalonnage, entreprises et personnels (concernés, notamment, par les certifications ISO 9000 et celles des auditeurs qualité selon la norme ISO 10011), environnement, certification de services. En ce qui concerne les accréditations d'organismes certificateurs d'entreprises et de personnels, c'est-à-dire ceux qui délivrent des certificats ISO 9000, le COFRAC a accrédité 15 organismes : AB Certification, AFAQ, AFNOR, AOQC Moody, ASCII Qualitatem, BVQI, DNV, ECOPASS, Euroquality System, GMED, LCIE, LRQA, SGS-ICS, TÜV Rheinland, UTAC ;

Il a signé des accords de coopération avec des homologues européens et d'autres pays, en vue de déboucher ultérieurement sur des accords de reconnaissance.

**AFNOR** – Créé en 1926.

**AOQC Moody France** – La filiale française a été créée en 1997 ; le groupe existe depuis 1911.

→ **ASCII Qualitatem** – Créé en 1994.

**BVQI (Bureau Veritas Quality International)** – Cet organisme certificateur a été créé en 1988 par le groupe Bureau Veritas. Il est présent dans plus de 40 pays.

Il effectue des certifications dans les secteurs suivants :

- systèmes qualité ;
- systèmes de gestion de l'environnement ;
- marquage CE selon les directives européennes ;
- certifications de produits agroalimentaires au travers de l'association VERICERT.

Il est accrédité dans 12 pays pour la certification des systèmes qualité ISO 9000.

**BSI (British Standard Institution)** – Cet organisme est l'homologue de l'AFNOR en Grande-Bretagne.

**DNV (Det Norske Veritas)** – Cet organisme certificateur est une filiale du groupe norvégien du même nom.

**ECOPASS** – Créé en 1996.

**Euroquality System** – Créé en 1998.

**GMED** (Groupement pour l'évaluation des dispositifs médicaux).

**LCIE** (Laboratoire central des industries électriques).

**LNE (Laboratoire national d'essai)** – Créé en 1882.

**LRQA (Lloyd's Register Quality Assurance)** – Cet organisme vérificateur est une filiale du Lloyd's en Grande-Bretagne.

**SGS-ICS (Société générale de surveillance – International Certification Services)** – Cet organisme est une filiale du groupe SGS, créé il y a 120 ans à Rouen, et aujourd'hui en Suisse. Il est présent dans 140 pays.

Il effectue des certifications de système qualité et de système de management de l'environnement. Il est accrédité dans 10 pays pour la certification des systèmes qualité ISO 9000.

**TÜV Rheinland France** – Créé en 1880.

**UTAC** – Créé en 1949.